

ACCIDENTS DU TRAVAIL : LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR QUE RIEN NE CHANGE

Malgré les plans santé au travail et autres mesures d'affichage, il devenait difficile de nier cette réalité : le nombre d'accidents du travail graves et mortels ne baisse pas, en France, et ce depuis au moins 15 ans. Tous les ans, entre 500 et 600 salarié.es perdent la vie au travail sans que cela ne fasse les gros titres des médias¹. Les taux d'incidence les plus élevés en 2019 ont été enregistrés en France, avec un taux de 3,53 accidents mortels pour 100 000 personnes en activité, contre moins de 1 pour 100 000 en Grèce, en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas. Et les jeunes travailleur-ses et les précaires sont plus exposé.es. Pour montrer qu'il agit, le gouvernement par l'intermédiaire de PIETRASWESKI² a sorti son plan³!

« Il est beau mon plan d'action »

Attention, c'est du sérieux : il va y avoir des « affiches Super Héros » de l'INRS sensibilisant au port des équipements de protection individuelle (EPI), des « parrains » pour les nouveaux embauchés dans les boîtes, une expérience sur le port d'un équipement de protection individuelle de couleur distincte pour les nouveaux embauchés, à l'instar du macaron d'identification du jeune conducteur. Comble de l'audace, on parle carrément « d'explorer les possibilités de renforcer la mobilisation et les moyens des représentants du personnel sur la prévention des accidents graves et mortels ». Bien vu ! Il faudrait en toucher un mot à ceux qui ont décidé de supprimer les CHSCT... Avec toutes ces mesures de « sensibilisation / information / expérimentation », présentées avec de belles

¹ Saluons le travail de recensement de Matthieu LEPINE
<https://twitter.com/DuAccident>

² Secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail

³ <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/plans-gouvernementaux-sante-au-travail/article/plan-pour-la-prevention-des-accidents-du-travail-graves-et-mortels>

images toutes propres de femmes et d'hommes tout sourires, malgré la gravité de ce que ce sujet signifie pour les victimes et leurs proches, il va y avoir moins d'accident c'est une certitude ! Bref, il doit y avoir du McKinsey (ou l'un de ses semblables) derrière le « livrable », le document présenté publiquement. Si vous êtes fan de la start-up Nation et des modes projet, si vous aimez les plans-alibis du même genre que l'index égalité avec des mesures bidons et des formules creuses, alors vous allez être comblé.

Mais nous avons nous aussi beaucoup de choses à dire sur ce qui peut diminuer le nombre d'accidents du travail graves et mortels !

Des moyens à la hauteur des enjeux, vraiment ?

Ainsi puisqu'on estime que le sujet justifie d'organiser beaucoup de mesures de communication, une campagne aurait pu être diffusée massivement, sur le droit de se retirer d'une situation dangereuse reconnu par la loi aux salarié.es⁴, lorsqu'ils sont exposé.es à un risque (de chute de hauteur par exemple...).

De même, cette campagne de com pourrait rappeler à l'attention des employeurs :

- qu'exposer leurs salarié.es à un danger grave et imminent est un délit
- que les agent.es de l'inspection du travail peuvent décider l'arrêt des travaux dans certaines situations dangereuses; prérogative à propos de laquelle le ministère communique peu (la pudeur sans doute) et dont la légitimité sur le terrain n'a rien d'évident

Par ailleurs, les textes légaux sont-ils vraiment adaptés aujourd'hui pour éviter le fait que les

⁴ Art. L. 4131-1 du code du travail

salarié.es précaires et les jeunes travailleur.euses sont plus souvent exposé.es aux accidents les plus graves ? Ainsi en 2013 puis en 2015 la réglementation sur les travaux dangereux pour les jeunes travailleur.euses a été simplifiée. Se pourrait-il qu'il y ait un lien avec le constat d'une plus grande fréquence des accidents du travail graves et mortels pour ces travailleur.euses ? En outre, la violence des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants conduit à ce que les salarié.es de ces derniers soient les plus exposé.es aux risques d'accidents graves. Pour l'éviter il faut donc inscrire une responsabilité pénale des donneur.euses d'ordre et des restrictions à leur liberté contractuelle absolue.

Les obligations juridiques pesant sur les maîtres d'ouvrage lors des chantiers de BTP doivent être accrues. Ce qui a été possible au nom de la lutte contre le travail illégal devrait l'être tout autant s'il s'agit d'éviter des mort.es et des blessé.es graves à cause du travail.

Au-delà, c'est l'occasion de rappeler que le nombre de ceux et celles dont c'est justement des missions - chercher à éviter que des accidents du travail graves surviennent - est en constante diminution depuis des années. Les effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention des CARSAT sont à l'os, alors qu'ils jouent un rôle à travers leurs missions dans la prévention des accidents du travail graves et mortels. De plus les services d'inspection de l'apprentissage, formés de fonctionnaires rattaché.es à l'Education nationale ont été supprimés. Pourquoi s'embêter à contrôler sérieusement la façon dont sont formé.es les jeunes en alternance dans les entreprises ? En particulier sur leurs expositions aux risques...

Mais pas de méprise : rien de tout cela dans le plan d'action du gouvernement ! Pas surprenant, quand on se rappelle des prises de position de PENICAUD sur le droit de retrait des salariés pendant la crise sanitaire

DE VERITABLES MESURES POUR DIMINUER LE NOMBRE DE VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS, C'EST POSSIBLE :

INFORMER LARGEMENT LES TRAVAILLEUR.EUSES SUR LEURS DROITS (NOTAMMENT LE DROIT DE RETRAIT),

SUPPRESSION DES REGIMES DE PRECARISATION DES TRAVAILLEUR.EUSES (UBERISATION, AUTORISATION DE TRAVAIL POUR LES RESSORTISSANT.ES ETRANGER.ES, ...)

DOUBLER LES EFFECTIFS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES SERVICES DE PREVENTION DES CARSAT

DEVELOPPER LES MOYENS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

RECREER LES CHSCT

(RE)FAIRE DU DROIT DU TRAVAIL UN DROIT DANS L'INTERET DES SALARIES ET SANCTIONNER PENALEMENT LES EMPLOYEURS ET LES DONNEURS D'ORDRE

Halte aux travaillicides !